



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 10 février 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Mike Duggan, Laurence Gillot, Jean-François LeBlanc, Marc Phaneuf et Élise Robillard.

CE-2021-70

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 20 ET 26 JANVIER 2021 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 19 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 20 et 26 janvier 2021 ainsi que de la séance spéciale tenue le 19 janvier 2021 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2021-71

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-853 du 21 novembre 2018, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c., pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence pour les projets du programme d'aménagement et de réfection du réseau routier 2019–2020, pour un montant de 287 023,59 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-632 du 11 septembre 2019, autorisait un ajustement d'honoraires professionnels pour la réalisation des études environnementales de site phase II pour quatre tronçons de rue à l'étude, d'un montant de 49 920,99 \$ incluant les taxes, portant ainsi le total des honoraires à 336 944,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 167257, 172389 et 172798 ont déjà été approuvées pour un montant de 32 033,19 \$ incluant les taxes, pour une partie d'honoraires professionnels supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé d'autres demandes d'honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires professionnels de la firme CIMA+, s.e.n.c. pour un montant de 35 754,93 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat, dans le présent cas :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 167257, 172389 et 172798 pour un montant total de 32 033,19 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant de 35 754, 93 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire au contrat de la firme CIMA+, s.e.n.c., dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du programme d'aménagement et de réfection du réseau routier 2019–2020, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 67 788,12 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant final de 404 732,71 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18010-014-85654	27 472,08 \$	Fonds dédiés aux infrastructures -16-3050 - Honoraires professionnels - Bouclage d'aqueduc - Boulevard des Grives
06-30828-115-85655	3 079,28 \$	Aqueduc - Égout - Sentiers cyclables - Ponts - Trottoirs - 16-3095 – Honoraires professionnels – VRP – Boulevard des Hautes-Plaines
18-18010-004-85656	2 097,65 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3064 - Honoraires professionnels - Impasses - Aylmer
04-13493	1 554,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 551,02 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2021.

Adoptée

CE-2021-72

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - QUADRIVIUM CONSEIL INC. (MAINTENANT QDI) - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2018 - GROUPE A

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-826 du 27 septembre 2017, adjugeait un contrat pour la fourniture de services professionnels à la firme d'ingénieurs-conseils Quadrivium Conseil inc. (maintenant QDI), pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre du projet de réfection des rues locales 2018 – Groupe A, pour un montant total approximatif de 221 901,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 151246 et 152874 ont déjà été approuvées pour un montant de 13 276,31 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Quadrivium Conseil inc. (maintenant QDI) a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires au montant de 19 544,45 \$ incluant les taxes, pour assurer les services professionnels supplémentaires de surveillance bureau pour le projet de réfection des rues locales 2018 – Groupe A;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 151246 et 152874 pour un montant de 13 276,31 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant total de 19 544,45 \$ incluant les taxes, à la firme Quadrivium Conseil inc. (maintenant QDI), et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection des rues locales 2018 – Groupe A, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 32 820,76 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 254 722,51 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17004-028-85657	17 846,69 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3053 - Honoraires professionnels - Rues locales 2017
04-13493	849,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	847,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2021.

Adoptée

CE-2021-73

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE FORTIER
- DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Fortier, dossier RS-20-290, comme illustré au plan numéro CRO-21-012 du 15 janvier 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Fortier	Est	D'un point situé à 17 m au sud de la rue Sherbrooke, sur une distance de 15 m vers le sud	De décembre à mars

La présente résolution s'ajoute à toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-012 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-74

**PROLONGATION DU BAIL AU 170, RUE DEVEAULT - 3977790 CANADA INC. -
DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE -
LOUISE BOUDRIAS**

CONSIDÉRANT QUE faisant suite à une résolution entérinée le 11 mars 2020 (CE-2020-141) la Ville de Gatineau est temporairement locataire d'une partie de l'immeuble situé au 170, rue Deveault;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de l'immeuble est occupée, de façon transitoire, par les employés pour une période de 18 mois commençant le 1^{er} mars 2020 et se terminant le 31 août 2021, afin de permettre la réalisation de travaux de rénovation des bureaux municipaux situés au 100, rue d'Edmonton;

CONSIDÉRANT QU'afin de finaliser le projet de rénovation du 100, rue d'Edmonton, le Service des infrastructures demande une prolongation de quatre mois au bail existant qui viendra à échéance le 31 août 2021 à midi;

CONSIDÉRANT QUE le locateur (3977790 Canada inc.) et la Ville de Gatineau sont d'accord à prolonger le bail pour une durée de quatre mois à compter du 31 août 2021, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021, pour un nouveau loyer mensuel de 15 327,20 \$ plus les taxes applicables et sans option de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette prolongation du bail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la Ville de Gatineau à prolonger son bail avec le locateur 3977790 Canada inc., pour les locaux situés au 170, rue Deveault, afin de finaliser le projet de rénovation du 100, rue d'Edmonton, avec les principales conditions suivantes :
 - Le bail est prolongé pour une durée de quatre mois, soit du 31 août 2021 au 31 décembre 2021;
 - Le loyer brut mensuel pour cette prolongation de quatre mois sera de 15 327,20 \$, plus les taxes applicables;
 - Toutes les autres clauses et conditions du bail existant daté du 23 mars 2020, prolongées par la présente, continuent de s'appliquer et demeurent en vigueur;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'acte de modification du bail.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10025-005-85653	64 366,57 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 15-2010 - Locaux de bureaux temporaires
04-13493	3 065,44 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 057,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2021.

Adoptée

CE-2021-75

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES - PROJET D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE KENT-LAVAL-AUDRY-VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-787 du 7 octobre 2015, accordait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour des services d'ingénieurs-conseils pour le projet de réaménagement du secteur des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria;

CONSIDÉRANT QUE ce projet incluait l'enfouissement des services publics aériens;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la Ville de Gatineau a la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet, dont l'acquisition de servitudes d'utilités publiques sur plusieurs propriétés privées, notamment sur une partie du lot 1 620 664, d'une superficie de 70,7 m², propriété de Gestion Argos inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés et que l'emprise réelle de la servitude est maintenant connue, il y a lieu de procéder à la publication de la servitude au registre foncier et d'effectuer le paiement final au propriétaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 620 664, d'une superficie de 70,7 m², au montant de 28 280 \$ plus les taxes applicables, tel que démontrée au plan préparé par Doris Lapointe, arpenteur-géomètre, le 1^{er} octobre 2020, sous le numéro 1860 de ses minutes, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'entente de servitude négociée et dûment signée par Gestion Argos inc., le 21 janvier 2021;
- autorise le trésorier à puiser les sommes requises à même le poste budgétaire 06-30775-002 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'entente de servitude faisant l'objet de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2021.

Adoptée

CE-2021-76

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-21 - 90 941,82 \$ - PÉRIODE DU 31 MAI AU 6 JUIN 2020, B-22 - 204 833,93 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 13 JUIN 2020, B-23 - 149 984,93 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 19 JUIN 2020, B-24 - 88 979,93 \$ - PÉRIODE DU 21 AU 27 JUIN 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-21 au montant de 90 941,82 \$ pour la période du 31 mai au 6 juin 2020, B-22 au montant de 204 833,93 \$ pour la période du 7 au 13 juin 2020, B-23 au montant de 149 984,93 \$ pour la période du 14 au 19 juin 2020 et B-24 au montant de 88 979,93 \$ pour la période du 21 au 27 juin 2020.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2021.

Adoptée

CE-2021-77

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 50 ET 2 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 53 ET 3 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 52 ET 2 AINSI QUE LES LISTES D'EMBAUCHES NUMÉROS 52 ET 2

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 50 et 2, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 53 et 3, les listes des réquisitions numéros 52 et 2 ainsi que les listes des embauches numéros 52 et 2 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 50	Pièces de comptes à payer	16 914,05 \$	18 au 22 janvier 2021
Liste PD numéro 53	Pièces de comptes à payer	545 541,43 \$	18 au 22 janvier 2021
Liste des réquisitions numéro 52	Pièces de comptes à payer	1 660,96 \$	18 au 22 janvier 2021
Liste des embauches numéro 52	Embauche du personnel temporaire	398 623 \$	27 au 31 décembre 2020

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 2	Pièces de comptes à payer	2 885,87 \$	18 au 22 janvier 2021
Liste PD numéro 3	Pièces de comptes à payer	121 495,29 \$	18 au 22 janvier 2021
Liste des réquisitions numéro 2	Pièces de comptes à payer	1 260,26 \$	18 au 22 janvier 2021
Liste des embauches numéro 2	Embauche du personnel temporaire	1 452 586,12 \$	10 au 16 janvier 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2021.

Adoptée

CE-2021-78

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-04 POUR UN MONTANT TOTAL DE 257 070,32 \$ POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 JANVIER 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-04 d'un montant de 257 070,32 \$ pour la période du 21 au 27 janvier 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2021.

Adoptée

CE-2021-79

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE EN SURCROÎT DE TRAVAIL DE MADAME JULIE SÉNÉCHAL À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS POUR LE SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur de projet en développement des communautés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période supplémentaire de trois mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Julie Sénéchal à titre de coordonnateur de projet en développement des communautés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période de trois mois supplémentaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2021.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif